

# J.A. Lausanne Domaine 47 public

## Auscultation de quelques médecins

Nous avons l'habitude, lors des réunions de « Domaine Public » d'inviter, parfois, quelques « spécialistes ». Nous leur demandons de nous aider à mieux comprendre, de l'intérieur, un sujet mis à l'ordre du jour. Mercredi dernier, nous interrogeons plusieurs médecins. En profanes, nous les priions de répondre à cette seule question : « Qu'est-ce que la médecine de groupe ? ».

### Situation de l'omnipraticien

Pour savoir à quels besoins répond une nouvelle organisation de la médecine, il faut partir de la situation de fait. Qu'est-ce aujourd'hui qu'un omnipraticien ? Quel est le travail de ce « médecin à tout faire », le généraliste, installé dans votre quartier, votre région ?

Tout d'abord il est un intermédiaire entre l'ensemble des malades et le corps des médecins spécialisés. Dans l'état actuel des connaissances médicales, il ne peut plus, bien évidemment, dominer tous les sujets. Et quand bien même il le pourrait, il ne disposerait pas de l'équipement indispensable dont sont munis, seuls, les cabinets spécialisés et les établissements hospitaliers.

Or la science médicale avance prodigieusement ; les spécialistes se multiplient d'autant. Et le généraliste doit accepter toujours plus les limites de son pouvoir. Il est celui que l'on appelle, il est le médecin d'urgence, le médecin qui est le premier confronté avec les exigences du malade, avec l'augmentation de la consommation médicale, il est celui que l'on déplace ; et pourtant il n'a plus le prestige de celui qui maîtrise toutes les données ; c'est un artisan ; il trie dans la masse ce qui est la part des spécialistes, ce qui est la sienne.

Le généraliste trie. Mais les clients qui lui restent acquis, qui sont-ils ? Dans leur grande majorité, ils ne sont pas des malades au sens étroit du terme. Beaucoup sont là pour des raisons administratives. Après trois jours de lit, il faut être en mesure de présenter une ordonnance médicale : le médecin est convoqué. La nature allait achever son travail thérapeutique. Il manquait pourtant une attestation.

D'autres patients, la majorité, plus de 70 %, souffrent de troubles fonctionnels, dont l'origine est en grande partie psychologique et non pas organique. Troubles digestifs, troubles circulatoires, troubles moteurs : autant de manières de réagir par un malaise physique à une difficulté qui ne peut être résolue. Un divorce malheureux, c'est une vésicule biliaire « malade ».

Le généraliste a bien devant lui des hommes et des femmes qui souffrent réellement, qui ont besoin de lui, mais la maladie n'est souvent que l'affleurement en surface d'un trouble qui en profondeur n'est pas physique uniquement et dont on ne triomphe pas aisément par la thérapeutique d'usage.

### Surmenage et solitude

Ce travail complexe à la fois médical et médico-social est payé selon une tarification qui rétribue chaque acte. Mais le système veut que l'acte médical (la consultation, l'examen) soit moins bien rétribué que l'acte technique (contrôle radiologique, analyses, etc.). La tarification est donc particulièrement mal adaptée au travail du généraliste, puisqu'il n'est pas, d'abord, un technicien. D'où la tentation inévitable pour le généraliste d'ajuster sa manière au système tarifé qu'on lui impose. Il y trouvera son compte en multipliant les actes techniques, puisque « déboucher une oreille » est payé deux fois plus qu'un diagnostic. L'absurde voulant que le travail de son assistante médicale rapporte plus au médecin que le sien propre.

Les médecins qui acceptent de parler librement de leurs revenus admettent qu'un généraliste qui travaille raisonnablement gagne, brut, quelque 70 000 francs. Mais combien sont modérés dans leur ardeur au travail ? Quand la demande est là, ils y répondent, entraînés dans un travail épuisant, surmenés, c'est-

à-dire privés du temps libre qui leur permettrait, non seulement de se détendre, mais de lire et de se perfectionner professionnellement.

Ainsi, dans son quartier, dans sa région, chaque généraliste, surveillant de l'œil ses collègues (la jalousie est souvent confraternelle) se dépense sans compter pour tenir un rôle aujourd'hui mal défini. Les assurances le rétribuent d'abord comme médecin de laboratoire ; et pourtant ses patients ne sont pas, en majorité, des malades organiques.

Il travaille seul, artisanalement, dans une sorte de solitude professionnelle. Au prix du travail, l'argent ne lui manque pas. Mais coincé entre les exigences du public et la technicité des spécialistes, le sens de son métier s'effiloche.

Le recrutement même de la profession risque d'en souffrir. Trouvera-t-on, dans dix ans, assez de généralistes ? Probablement pas, à moins qu'on ne réorganise leur travail. Et il ne suffira pas, pour cela, de créer, comme on vient de le faire, un F.M.H. de médecine générale (qui permettrait aux généralistes d'appliquer les tarifs des spécialistes et qui revaloriserait en titre la profession).

### La médecine de groupe

On voit maintenant à quels problèmes doit répondre la « médecine de groupe ». « Médecine de groupe » veut dire travail en équipe. Dans le cadre de cet article liminaire, nous ne décrirons pas en détails les formes de cette organisation coopérative. Posons toutefois deux principes essentiels. Le regroupement n'associe pas spécialistes et généralistes afin d'offrir dans le même immeuble ou sur le même étage l'éventail complet des soins médicaux, comme si le but était de permettre au patient d'économiser quelques pas : pour des soins plus poussés, c'est en face, deuxième sonnette à gauche.

On ne voit pas comment des médecins pourraient s'unir de façon à regrouper toutes les spécialisations ; et si un ou deux spécialistes seulement gravitaient autour d'un généraliste, on devrait alors se demander : pourquoi ceux-ci plutôt que ceux-là ? Cette manière de faire risquerait d'être attaquée pour dichotomie, (partage des honoraires).

**Le regroupement unit donc des généralistes exclusivement.**

L'effort porte sur l'organisation du travail. Si le groupe associe quatre médecins, deux reçoivent le matin et font leur tournée de malades l'après-midi. Un sur quatre est de garde chaque soir. Tout en respectant le libre choix du médecin, les médecins associés s'efforcent d'équilibrer leurs clientèles.

**Le regroupement permet donc avant tout une meilleure organisation du travail.**

Mais pourquoi plusieurs généralistes uniraient-ils leurs efforts ?

L'essentiel, on le comprend, n'est pas de répartir les frais de secrétariat et de machinerie. Parle-t-on d'avocats de groupe quand ils se partagent le même secrétariat ?

Il s'agit d'abord d'organiser le travail pour éviter le surmenage, la tension nerveuse des appels nocturnes, de retrouver ce luxe précieux entre tous des heures libres, d'échapper à la solitude professionnelle. Combien de médecins peuvent encore trouver les loisirs pour une activité non-professionnelle gratuite, combien ont l'occasion de discuter avec un confrère de cas qui les préoccupent et les inquiètent ?

D'autre part, réunis, les groupes pourraient être équipés en personnel (infirmière visiteuse, assistante sociale) de telle manière que dans le travail des médecins le geste médical redevienne l'essentiel. Telles sont les intentions, sommairement définies. Ce premier article n'a pas d'autre ambition que de situer le problème. Nous le verrons ultérieurement, les obstacles à de telles réalisations sont nombreux,

(Suite page 2)

Bi-mensuel romand  
N° 47 10 février 1966

Rédacteur responsable : André Gavillet  
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :  
Pour la Suisse : 12 francs  
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro  
ont collaboré :

Gaston Cherpillod  
Jean-Claude Favez  
Henri Galland  
André Gavillet  
Marx Lévy  
Jacques Morier-Genoud  
Jean-Jacques Leu  
Christian Ogay  
C.-F. Pochon

Le N° 48 sortira de presse le jeudi 3 mars 1966

# Le centenaire de Romain Rolland

## Deux écrivains, dont il sauva la vie, durent rompre avec lui

Les anniversaires que l'on célèbre sont souvent ambigus. S'y mêlent l'hommage des admirateurs fervents et la révérence de ceux dont la mémoire est agendée.

Le centenaire de Romain Rolland est ambigu de la sorte : Rolland est, cette année, célébré. A date fixe.

Nous parlions de l'œuvre de Rolland, croyant le sujet paisible : nous ne sommes pas lecteurs de Jean Christophe, le romancier ne nous touche plus.

L'homme de théâtre ? Ses intentions généreuses (recréer un théâtre, populaire comme le théâtre antique et les fêtes de la Révolution française) survivent, mais par filiation, à travers Jean Vilar, le T.N.P., et certaines troupes de comédie de la province française.

Mais Romain Rolland est vivant, surtout par association d'idées. Son nom est un titre : « Au-dessus de la mêlée ».

On a oublié aujourd'hui le déchaînement de violences et d'outrages que cette formule provoqua. Et pourtant Rolland n'avait pas déserté, ni même refusé de prendre parti. Il était Français, mais n'admettait pas de tout sacrifier à la haine patriotique.

« A chacun son office : aux armées, de garder le sol de la patrie. Aux hommes de pensée, de défendre sa pensée. S'ils la mettent au service des passions de leur peuple, il se peut qu'ils en soient d'utiles instruments ; mais ils risquent de trahir l'esprit, qui n'est pas la moindre part du patrimoine de ce peuple. »

(Septembre 1915, préface d'« Au-dessus du la mêlée »).

Le Canton de Vaud francophile, pourtant terre d'asile chère à Romain Rolland, fut en 1919, à retardement, le miroir de ce chauvinisme nationaliste français : alors que Rolland après cinq ans d'absence se rendait à Paris, en novembre 1919, le visa de retour en Suisse lui était refusé :

« La Suisse, ou plus exactement le Département de police et justice du canton de Vaud (à Lausanne) n'a jamais voulu m'accorder le visa de retour en Suisse, que l'on délivre d'ordinaire, presque sans formalités, à tous les étrangers qui, comme moi, ont un permis de domicile en Suisse (le mien est enregistré à Villeneuve, jusqu'en 1923 ; je paie régulièrement les impôts suisses ; et la commune de Villeneuve m'a remis un certificat attestant que non seulement elle n'avait rien à objecter à mon retour, mais qu'elle priait qu'on me le facilitât dans la mesure du possible). Mais les autorités cantonales de Lausanne m'ont opposé un mur. Point de refus, mais point de réponse. En vain j'ai écrit, téléphoné, attendu plusieurs semaines à Valmont (clinique au-dessus de Territet où Romain Rolland avait été soigné). Trop prudent pour me dire non en face, le Département de justice de Lausanne m'a, en fait, fermé la porte de la Suisse pour un prochain retour. (Heureusement d'ailleurs, le 1er décembre, le système a changé, et les autorités cantonales ont perdu le droit de refuser le retour en Suisse aux étrangers.) »

(Journal inédit, publié dans « Europe », novembre-décembre 1965, p. 182-183.)

### Deux vies sauvées

Nous croyions donc le sujet Romain Rolland paisible ; il cessa de l'être quand Romain Rolland nous conduisit aux événements de notre propre histoire. Le tragique de sa destinée ne fut pas d'avoir été à nouveau, en 1939, confronté avec la violence guerrière, qui obligea cette fois Rolland à s'enrôler moralement. Au début de la guerre, il exprimait au président Daladier « son entier dévouement à la cause des démocrates et de la France, aujourd'hui en danger » ; son tragique fut d'avoir tenté d'être à la fois une conscience et un « compagnon de route » du stalinisme. (C'est Rolland qui contribua à lancer la formule « compagnon de route » : cf. « Quinze ans de combat », 1919-1934.)

Il y a un fait exceptionnel dans la vie de Rolland qui, malgré les gerbes et les couronnes, malgré les hommages, n'a pas été rappelé. Romain Rolland,

quel beau titre de gloire pourtant, contribua, directement ou indirectement, au sauvetage de deux hommes. Deux écrivains lui doivent la vie : Panaït Istrati et Victor Serge. Et pourtant, tous deux, sachant ce qu'ils lui devaient, sans étouffer leur reconnaissance, rompirent avec lui.

**Istrati** : En 1919, ce vagabond roumain (il n'est pas encore écrivain, n'ayant publié aucun livre, bien qu'il ait 35 ans déjà, et encore moins écrivain français : il ne sait le français que depuis cinq ans), en 1919 donc, Istrati lit Jean Christophe, à Genève, « tout en barbouillant des tracteurs ». Dans ce livre, il apprend non pas ce que doit être une œuvre d'art, mais ce que « doit être un écrivain honnête ».

En 1921, à Nice, Istrati se tranche la gorge. Secouru à temps, il est sauvé. Avant son acte suicidaire, il avait rédigé pour Rolland une lettre de cinquante pages. Rolland lui redonne confiance en lui, l'encourage à écrire, en français. Très vite, et très provisoirement aussi, ce sera la gloire.

En 1927, Istrati est à Moscou. Les écrivains de renom, les délégués, les hôtes de marque fêtent le dixième anniversaire de la Révolution. Choyés, en hôtel de luxe, il leur est difficile de voir de près la réalité soviétique et l'instauration sournoise de la dictature stalinienne. Istrati, lui, s'enfonce dans le pays, y séjourne seize mois et publie à son retour un livre protestataire : « Vers l'autre flamme » (Rieder 1929). Désormais la gauche littéraire fait silence sur son nom et son œuvre. Ce livre courageux, passionné, violent, le brouille avec Romain Rolland.

**Serge** : Il avait vécu, en 1927 et 1928, en U.R.S.S., de longs mois avec Istrati. Membre de l'opposition, il est arrêté par le Guépéou en 1933, déporté à Orenbourg sur l'Oural. Ses amis s'agitent à Paris. En juin 1935, au « Congrès international des écrivains pour la défense de la culture », patronné par des littérateurs de gauche les plus en vue, Alain, Barbusse, Romain Rolland, Elie Faure, André Gide, André Malraux, les intransigeants ne craignent pas de jouer les trouble-fête et réclament la libération de Serge. Or, presque à la même date, Rolland était reçu avec les plus grands égards à Moscou.

« Presque au même moment, Romain Rolland, invité à Moscou et reçu par Staline, lui parlait de « l'affaire Victor Serge ». Le chef de la police politique, Iagoda, consulté, ne trouva rien dans ses dossiers (s'il y avait trouvé le moindre aveu de complaisance signé de moi, j'étais perdu). Staline promet que je serais autorisé à quitter l'U.R.S.S. avec ma famille. »

Et pourtant, malgré cette dette, le jugement de Serge est sans indulgence sur le silence de Rolland lors des procès de Moscou.

« Romain Rolland avait pris naguère, à mon propos, l'engagement d'intervenir si la peine de mort était à craindre. Je lui écrivis : « Aujourd'hui s'ouvre à Moscou un procès... Assez de sang, assez de sang sur cette pauvre révolution massacrée... Vous êtes seul à posséder en U.R.S.S. une autorité morale qui vous permet d'intervenir et vous oblige à intervenir... » Romain Rolland garda le silence et treize exécutions suivirent. » (Réd. : Il s'agit du premier procès : Zinoviev, Kamenev, août 1936.)

### Vivifier ou momifier

Nous ne rappelons pas ces faits pour porter un jugement sur Romain Rolland. Rien n'est plus facile que la bonne conscience historique rétroactive. Mais Romain Rolland, en 1936, n'acceptait plus la solitude, comme en 1914. Il voulait concilier deux choses difficilement conciliables : être solidaire de tous les efforts de la gauche et de l'Union soviétique, mais rester le symbole d'une Haute Conscience. En 1936, n'étant pas membre du Parti communiste, il était libre de parler. Gide, dans la même situation, dévoré de

scrupules, osa rompre le silence. Rolland choisit de se taire. Il ne pouvait couper l'ancre qui, croyait-il, l'accrochait à l'histoire.

### La révision de la littérature

Cette destinée de Romain Rolland, ce tragique d'une rupture entre lui et deux hommes qui savaient pourtant qu'ils lui devaient la vie, nous touche plus que la description qu'il entreprit de l'Olympe des grands artistes européens : Michel-Ange, Tolstoï, Beethoven.

Ne faut-il pas alors s'étonner du silence des critiques qui, aujourd'hui, encore semblent ignorer cette confrontation de Romain Rolland avec notre histoire contemporaine ? Une exception, il est vrai : la contre-expertise de Maurice Nadeau, dans le « Nouvel Observateur » du 2 février. En fait, l'histoire littéraire contemporaine n'a guère été révisée. Depuis 1930, le « groupe de pression » catholique et le groupe de pression de la gauche dominant le marché des réputations. Les exclusives et les complaisances furent nombreuses.

Aussi Romain Rolland, centenaire, nous est en 1966 présenté comme en 1936, figé pour l'éternité dans le rôle de membre d'honneur de tous les mouvements non communistes, mais gauchisants et pacifistes. Une révision des tabous politico-littéraires lui enlèverait ces bandelettes momifiantes. Et le visage nu, avec sa gloire et ses faiblesses aussi, serait combien plus vivant, plus proche du tragique de notre histoire.

### Auscultation (suite)

mais nullement insurmontables. Une certitude toutefois : en ce qui concerne la médecine générale, c'est dans cette direction qu'il faudra chercher.

Mais qui s'en préoccupe aujourd'hui ? L'Etat ? Il est trop absorbé par ses problèmes hospitaliers ; les sociétés de médecine ? On en voit dont les membres perdent leur temps à organiser des « cellules » et des « réseaux » et à mettre en place des dispositifs pour les jours d'épreuve de force de la médecine libérale.

Et pourtant, la recherche d'une nouvelle organisation du travail nous semble aussi primordiale que le régime des assurances. Car on parle de médecine et de médecins, comme si ces concepts étaient immuables, comme si le généraliste de 1966 était semblable au médecin de famille de 1900, on parle de santé comme si l'exigence de santé était la même qu'il y a un siècle.

Si l'on estime que la médecine générale a et aura un rôle essentiel à jouer, il faudra bien aider les médecins qui cherchent à sauver leur profession de l'artisanat, de la tarification en comptes d'apothicaires et du dépérissement, il faudra bien les aider à bousculer les routines.

### Annexe

#### Délimitation d'un sujet

Délibérément nous avons éliminé les traditionnels grands sujets qui touchent à l'organisation de la médecine :

Nous connaissons les insuffisances de la loi sur l'assurance-maladie (L.A.M.A.) ; la multiplicité irrationnelle des caisses, la non-généralisation de l'assurance, son financement peu social qui pénalise les familles nombreuses.

Nous admettons aussi que le « coût de la santé » tend dans tous les pays de haut niveau de vie à représenter un pourcentage presque identique du revenu national, quel que soit le statut des médecins. Les variations donnent la marge d'économie qu'on peut obtenir par une organisation rationnelle de la médecine. Elles ne sont pas négligeables, certes, mais quoi qu'on fasse, le « coût de la santé » se situera entre le 4 et le 5 % du revenu national. Nous refusons enfin de parler d'étatisation. Le mot sonne creux ; il est mal défini, inapplicable dans le cadre de l'Etat que nous connaissons.

# Les prisonniers de Fantômas

Songer ! Les enfans, passe encore, mais les adultes... Le rêve au bureau, à l'usine, vous voulez rire... Au risque d'être tenu pour le saboteur de la production, je m'en vais défendre le rêve, forme insidieuse du Mal. Me faire l'avocat du diable. Je le puis : c'est le seul client dont la défense ne requiert nulle qualification particulière. Le songe nocturne est admis : pas moyen de le supprimer. Quant au rêve, éveillé, il paraît qu'il n'existe pas. Préjugé : nous rêvons la nuit et le jour — déraison plus ou moins bénéfique.

## Prolétaires de sang royal

Il y a un lustre environ, les journaux étaient pleins — presse du cœur et presse de la tête — du prochain mariage de la princesse Margaret. Tout le monde évoquait la corbeille de noces. C'est alors que dans une usine de la micrométallurgie ouest-lausannoise une ouvrière a l'idée d'un canular : elle propose à ses collègues d'atelier de recueillir des fonds pour un cadeau à la princesse. La collecte est approuvée à la majorité : à l'exception des minoritaires, chacune verse son obole. L'auteur de la plaisanterie abat son jeu : protestations, rires jaunes des copines.

Où je veux en venir ? A ceci : ce phénomène, bien connu des ethnologues, de la participation magique tire son origine de l'inconscient collectif. Libre à nous d'en déplorer telle manifestation : s'indigner, c'est parfois refuser de comprendre. La presse que l'on dit du cœur ne crée pas le phénomène. Son rôle est seulement celui d'un aliment. Militants mes frères, il ne sert à rien de la maudire : il faut offrir mieux qu'elle. L'homme a besoin de songer. Le producteur est aussi un rêveur.

## Fantômas : épopée de l'illusionnisme

Dans son numéro de décembre dernier, « La Tour de Feu »\* consacre études et poèmes au fameux sérial populaire dont ont paru déjà quarante-deux volumes : « Fantômas » de Marcel Allain. J'ai lu trois de ces fascicules édités à millions d'exemplaires. Outre le divertissement qu'elle procure — j'y ai pris (pourquoi mentirais-je ?) un vif plaisir — la lecture de ces bouquins à grand succès renseigne admirablement sur les rêves de la masse. Moins on a prise sur le monde, plus la tentation est grande de rêver. Gaspillage de forces ? Pas à coup sûr. Une énergie psychique inemployée — et parfois inutilisable — s'active dans le songe : gratuité peut-être, perte pas nécessairement. Quand l'action, « sœur du rêve » dit Baudelaire, est impossible, le songe garantit de la névrose. L'interminable récit de Marcel Allain pourrait être sous-titré : « Les rêveries de la volonté ». Protagoniste du roman, Fantômas ne s'illustre guère par la complexité de sa psychologie. Cet Achille du sérial n'a pas d'ombre : il est la somme pure et simple de ses actes. Fantômas est un bandit : les actes qu'il accomplit, le code les qualifie de délictueux. Les épithètes homériques — Le maître de l'effroi, Le roi de la nuit ou Le génie du crime — qui pleuvent sur le personnage, il lui tient à cœur de les mériter en accumulant les forfaits. Pourtant nous ne mourons pas de peur : increvables enfants que peu ou prou nous sommes tous, nous aimons qu'on nous fiche le trac. On en peut croire sur parole la bonté de Pierre Boujut : il n'entre rien de morbide dans le plaisir qu'on éprouve à cette lecture, et Boujut fait mouche lorsque, ajustant « Fantômas », il perce à jour le mystère de son attrait : il s'agit, écrit-il, d'« une épopée de l'illusionnisme ». Nous y jouons avec nos pulsions asociales. Avec d'autres également. Jean Duperray, dans son étude, le signale : Fantômas bouscule le temps et plie l'espace à ses caprices. Il est toujours au bon moment au bon endroit. Au privilège de l'omnipotence, il joint le don d'ubiquité. Ange noir, ange blanc, Fantômas hors-la-loi et Juve qui la sert, que veulent dire ces images, sinon que l'absolu, sous diverses figures, est la tentation universelle.

\* En vente chez Payot.

Cherpillod

# Les groupes de pression Suite aux Paysans de Lausanne

Notre article sur les « Paysans de Lausanne » a été remarqué dans le landerneau. Il a semblé audacieux de dire que MM. Faillietaz ou J.-P. Cottier ou Gisling faisaient partie d'un conseil d'administration. Ces renseignements, pourtant, sont publiés et figurent au Registre du commerce. Connaître les dividendes distribués par la société et l'amélioration de son bilan fait croire de même que nous disposons d'un réseau d'informateurs.

Et pourtant, la majorité de ces précisions étaient à portée de lecture sur une fiche de documentation que la Banque cantonale vaudoise adresse à une partie de sa clientèle pour guider ses placements boursiers ; car il était nécessaire qu'elle renseigne les amateurs sur l'excellence des titres de la Société financière et de crédit à partir du moment où les actions allaient se négocier hors bourse.

Cependant, le syndic de Lausanne lui-même nous a écrit pour nous dire que notre article lui avait fourni un certain nombre de renseignements qu'il ignorait (et Dieu sait pourtant qu'il en entend parler de cette affaire !) ; du même coup, M. Chevallaz nous reproche de tomber dans le schématisme des groupes de pression et de laisser croire qu'il est des avantages privés qui peuvent être obtenus de puissants à magistrats.

Nous pensons, certes, que des avantages importants peuvent être obtenus. Mais ils ne le sont pas par un marché mis dans la main. Toute notre expérience nous convainc de l'honnêteté et des magistrats politiques et de l'administration. Le jeu des groupes de pression est donc un peu plus subtil qu'on ne le croit. Cela mérite quelques explications.

## Groupe de pression

Le mot « groupe de pression » fait partie, aujourd'hui, du vocabulaire politique courant. Tous les intérêts unis pour obtenir du pouvoir un avantage sont des groupes de pression. Mais ces avantages réclamés ne sont pas nécessairement égoïstes ou abusifs. La Ligue de protection de la nature est un groupe de pression, comme le Vorort ou l'Union syndicale ou un club sportif, etc.

Or tout groupe de pression dispose de deux moyens d'agir. La première, c'est l'exigence directement formulée, assortie d'une sorte de chantage. Nous avons connu de ces pressions-là, et qui ont réussi, au vu et au su de tous. Lorsque nous avons étudié Nestlé, nous avons rappelé que la loi fiscale vaudoise sur les holdings fut modifiée à son intention (suppression de l'impôt sur les bénéfices) : « si Vaud n'était pas aimable, Zoug pourrait être plus accueillant » ; de même un des très grands commerces lausannois, la maison André, a obtenu du terrain dans une des plus belles propriétés de Lausanne (l'Eglantine) à des conditions fort avantageuses : sinon, disait-elle, Pully serait heureux de recevoir un contribuable de cette qualité.

Mais, en général, le jeu des groupes de pression est plus souple. L'affaire de la Cheneau-de-Bourg en donne une illustration. Ses administrateurs n'ont pas sommé la commune de Lausanne de lui accorder un avantage particulier. Comment procéder alors ?

## Une série d'équations

Décidée à construire un immeuble, la société, si elle est bien renseignée et conseillée, choisit un architecte qui défendra au mieux ses intérêts grâce au prestige dont il jouit auprès de l'administration. Un particulier s'en remet donc à un homme de métier ; quoi de plus naturel.

L'architecte cherche la solution qui apportera le plus d'avantages à ses clients. Lorsqu'il s'agit de tout un quartier où l'on discute hauteur d'étages et espaces verts, la marge de manœuvre est assez grande ; lorsqu'il s'agit au cœur de la ville de jouer avec une parcelle de 250 m<sup>2</sup>, c'est plus difficile.

L'architecte habille — là est la mutation essentielle — de justifications esthétiques le projet qu'il désire faire adopter par les services municipaux. Il y réussira d'autant plus facilement qu'il est en vogue dans la cité. Mais quoi de plus naturel pour lui que d'agir ainsi : un architecte fait ce qu'il croit être son métier. Désormais l'aspect esthétique du projet est mis au premier plan et retenu successivement par les services, puis la Municipalité, puis par le Conseil communal, facilement car il n'est pas aisé, pour des profanes, de lire des plans, d'en juger les conséquences, de démêler le baratin esthétique quand il a été présenté par les hommes de l'art.

(Dans le cas particulier de la Cheneau-de-Bourg, il y avait pourtant un critère : des alignements étaient modifiés au bout de quelques années, avantageant un nouveau propriétaire par rétrécissement de la chaussée ; cette mesure est si rare, qu'elle devrait être justifiée par des raisons absolument impératives ; or elles n'étaient pas évidentes.)

Ainsi, de la société constructrice aux autorités ne s'exerce nul chantage, nulle pression directe. L'intérêt matériel a été enrobé de sa justification idéale. C'est la pratique courante du jeu social. Par exemple, personne ne défend la spéculation, mais beaucoup feront de la propriété la condition de la liberté.

D'où l'intérêt des groupements économiques puissants de s'attacher, dans la société néo-capitaliste, les intellectuels ou les journalistes ou les universitaires, architectes ou avocats, capables de justifier noblement le profit.

D'où, aussi, la difficulté du métier politique.

## M<sup>e</sup> Chavan nous écrit

Dans notre numéro 46, nous relevions que M<sup>e</sup> Chavan qui est associé à M<sup>e</sup> J.-P. Cottier et exerce le barreau après avoir été pendant de longues années procureur général du Canton de Vaud « porte donc à la fois son titre d'avocat en exercice et celui d'ancien procureur, ce qui nous semble discutable pour un magistrat ayant exercé une fonction d'une telle importance ».

M<sup>e</sup> Chavan a écrit au rédacteur responsable de D.P., et d'ailleurs rédacteur tout court de la phrase susmentionnée, dont n'avaient pas connaissance Leu et Morier-Genoud, ceci précisé pour rassurer M<sup>e</sup> Chavan sur le fair-play confraternel de nos deux amis ; M<sup>e</sup> Chavan nous a donc écrit pour protester contre cette phrase.

Il relève qu'après avoir exercé pendant trente ans la magistrature, il a repris une activité indépendante sans jamais faire état de son activité antérieure, que ne rappellent, dit-il, ni son papier à lettres professionnel, ni les plaques apposées à son étude, ni l'annuaire téléphonique.

Nous lui en donnons volontiers acte. « Porter » ne signifie pas, pour nous, étaler, afficher ou faire valoir. Le problème que nous avons ici très marginalement soulevé est celui que connaissent bien les lecteurs de D.P. : dans quelle mesure certaines magistratures peuvent-elles être suivies d'une autre carrière, d'une participation aux affaires privées qui divisent et opposent des groupes de citoyens ? Car, sans rappel sur carte de visite, la fonction publique et l'autorité dont elle est revêtue n'est pas oubliée lorsque le magistrat se consacre aux affaires privées.

Nous avons défendu la thèse que dans l'intérêt de l'Etat, il devrait y avoir coupure entre les hautes fonctions publiques et les carrières privées. Nous l'avions dit à propos des anciens conseillers fédéraux, nous le dirions à propos d'un juge fédéral, nous pourrions le dire à propos d'un conseiller d'Etat, nous l'avons dit à propos d'un procureur.

Cette appréciation ne touche pas à l'honorabilité des anciens magistrats. C'est une conception de la magistrature. Nous nous faisons de l'Etat une certaine image.

A. G.

## Brèves remarques après une votation

Les commentaires de la presse quotidienne ont été précis et exhaustifs, après le refus des Vaudois de financer l'aéroport d'Etagnières.

Ces quelques remarques, encore.

— Les responsables de l'opposition n'ont pas craint de déclarer qu'ils ne luttaient pas uniquement contre un projet, mal étudié à leurs yeux, mais qu'ils entendaient donner une leçon à l'Etat dépensier. Les Vigilants sont partout. Notre analyse est confirmée : les Cantons, au régime fiscal désuet, aux ressources insuffisantes, contrôlés par la démocratie directe, traverseront une crise sérieuse quand ils auront à financer les énormes dépenses d'infrastructure qui les attendent.

— Si la même énergie avait été utilisée par les Vigilants pour résoudre un problème important de politique universitaire, c'est-à-dire la reprise par la Confédération des charges de l'Ecole polytechnique, ce n'est pas une dépense **unique** de 7 millions que nous économiserions, mais une dépense **annuelle**.

L'absence d'un plan de développement (sur le modèle tessinois dont nous avons parlé) et d'une politique à long terme se fera toujours plus cruellement sentir. Les Vigilants auront toute latitude de choisir au hasard un certain nombre de dépenses... pour faire un exemple.

## Un nouveau confrère

La Fédération romande des consommatrices lance « J'achète mieux ». C'est un périodique; il paraîtra deux fois par mois et informera objectivement le consommateur (surveillance de prix, tests de marchandises).

A ranger au nombre des rares périodiques qui par souci d'indépendance n'acceptent pas de publicité. Le numéro 1 renseigne sur les soldes, les bouchées à la reine, et les ampoules électriques.

Chacun sait que depuis Ronsard la cuisine, même sans prétention, n'échappe pas au domaine de la poésie. Toutefois il faut reconnaître que l'analyse objective des garnitures pour bouchées à la reine de la maison Bell, par exemple, résiste opiniâtrement à toute transmutation poétique.

« Bonne proportion de solides par rapport à la sauce champignons noirs, ensemble quelconque où domine le fromage d'Italie ».

Telle est la forme du terrorisme que les consommateurs exercent sur les fabricants, y compris sur ceux qui sont, par vocation, au service du consommateur.

1 « J'achète mieux », Fédération romande des consommatrices  
112, route de Chêne, 1224 Chêne-Bougerie, Genève.

## U.S.A.: les Noirs et la guerre

Jean-Jacques Dreiffuss poursuit, au Canada, ses travaux de recherche médicale. Nos lecteurs se souviennent des articles dont il avait dirigé l'étude : produits pharmaceutiques, coût de la santé.

De Montréal et de New York, il suit avec passion la vie américaine. Pour D.P., il nous envoie cette intéressante fiche de documentation sur la guerre au Vietnam et les Noirs. Nous sommes heureux de publier cette note « transatlantique » de notre ami.

D. P.

Un député à la Chambre des Représentants de la Georgie, M. Hyde, s'est vu refuser le droit de siéger par le gouverneur de l'Etat. M. Hyde, qui est Noir, s'était permis, au cours de sa campagne électorale, de se prononcer publiquement contre la guerre au Vietnam. Etrange pays où l'on peut refuser à un député le droit de s'exprimer sur un grand problème d'actualité politique ! Nous ne voulons pas faire ici le procès de la démocratie sudiste (voir à ce propos

« Le Nouvel Observateur » du 29 décembre 1965 : dans l'Arkansas, le Tennessee et le Mississippi, « citer, enseigner et propager l'enseignement de Charles Darwin et de ses disciples » dans les cours de biologie, est interdit par la loi), mais nous pencher sur le rôle et l'attitude des Noirs américains face à la guerre du Vietnam.

Aux Etats-Unis, les Noirs représentent 11 % de la population totale du pays. Mais, dans son édition du 3 janvier 1966, le « New York Times » nous apprend que sur l'ensemble des conscrits qui ont été appelés sous les drapeaux de juin 1964 à juin 1965, 16,3 % sont de couleur ; par contre, dans le corps des officiers, seuls 3,5 % sont des Noirs. Ainsi, un citoyen sur dix, mais un soldat sur six, mais un officier sur trente sont Noirs. Et, dans le même temps, dans divers journaux américains, la guerre du Vietnam est présentée comme une dernière chance de l'homme blanc d'endiguer l'expansion jaune.

Pour le moment, l'Association nationale pour le progrès des Noirs, la N.A.A.C.P., s'est prudemment retenue de s'engager publiquement sur le problème de la guerre. Par contre, les dirigeants des deux autres importants mouvements noirs américains, le Congrès pour l'égalité raciale (C.O.R.E.) et le Comité de coordination des étudiants non-violents (S.N.C.C.), sont sortis de leur réserve. Le président du S.N.C.C. vient de condamner officiellement, au nom de son organisation, la guerre du Vietnam, engageant ses membres à refuser le service militaire, sans pour autant sortir de la légalité. Or, en février 1966, il y aura aux U.S.A. 29 400 conscrits, soit plus de 10 fois autant qu'en février 1965 (« U.S. News and World Report », 24 janvier 1966), et le lieutenant-général Hershey, responsable de la conscription, prévoit que d'ici juin le nombre des conscrits s'élèvera à 60 000 par mois. Sur le nombre, 10 000 seront donc des Noirs, engagés dans le combat de la « dernière chance » de l'homme blanc.

## Chronique des Raffineries

### L'entrevue de Berne

Le communiqué publié après l'entrevue du 3 février entre une délégation du Conseil fédéral et la délégation romande est une fois de plus décevant.

On continue à entretenir l'équivoque sous le couvert de la non-ingérence du Conseil fédéral dans les affaires économiques.

La Confédération pourrait en effet intervenir de deux manières. Ou bien en s'inscrivant au nombre des acheteurs; ou bien en donnant des assurances que sera respecté le jeu loyal du commerce.

Or, quand la Confédération refuse de s'engager, on feint de croire qu'elle n'est sollicitée d'intervenir que de la première manière. C'est absurde. Personne ne lui demande de « nationaliser » les Raffineries du Rhône. Certes, cette mesure serait concevable et souhaitable au nom de l'intérêt national, mais dans l'état actuel de nos conceptions politiques, mieux vaut ne pas rêver. A la rigueur la Confédération pourrait inscrire les C.F.F. au rang des grands consommateurs intéressés au rachat (ils participent à l'exploitation de la centrale thermique de Chavalon).

En revanche, il serait dans le rôle naturel de la Confédération de protéger les éventuels exploitants suisses contre deux formes de concurrence déloyale: le dumping et le boycott du ravitaillement.

La Confédération a, mille fois, les moyens diplomatiques pour obtenir des garanties de l'Etat italien et de l'ENI quant à l'exploitation normale de l'oléoduc Gênes-Grand-Saint-Bernard. Elle pourrait aussi contrer un dumping abusif et déclaré.

Rien, en conséquence, n'empêchait la Confédération, tout soucieuse qu'elle est de ne pas s'ingérer dans une affaire privée, de donner des garanties formelles de son soutien en cas de dumping et de boycott. On ne demande rien d'autre à un Etat libéral que de veiller au déroulement loyal du jeu commercial.

Le Conseil fédéral n'a même pas le courage du libéralisme économique !

### Désinvolture

On peut mesurer, sur un autre point, les vertus de notre régime économique. Dans cette affaire qui touche de très près la politique énergétique de la Suisse romande et qui est, cela n'est plus à démontrer de portée nationale, l'opinion publique n'est renseignée que par des rumeurs; les magistrats directement intéressés eux-mêmes ne semblent pas mieux renseignés.

Ainsi, le 3 février, une rencontre mobilise les représentants de trois Cantons romands, deux Villes et de la Confédération.

Or, le 28 janvier, Esso informe les syndicats qui représentent le personnel des Raffineries, soit les syndicats chrétiens, la F.O.M.H., et la F.T.C.P. sur sa politique future à l'égard du personnel. Au point 1, Esso fait savoir qu'elle estime que le changement de propriétaire pourrait avoir lieu le 1<sup>er</sup> mars. Rien jusque-là de surprenant, si ce n'est qu'Esso fait connaître ses intentions par le canal des actuelles Raffineries, dont l'office du personnel se fait l'obligé commissionnaire de la Standard.

Le 4 février, à Lausanne, s'est réuni le consortium suisse, en présence d'observateurs de la Ville de Lausanne et de l'Etat. On croit savoir qu'avec les représentants des industries suisses intéressées siègeait un délégué de la Banque populaire suisse, gros actionnaire d'Italo-Suisse.

Quel double jeu joue donc Italo-Suisse?

### Pittoresque

Nous avons reçu une lettre d'un lecteur, typique de l'esprit de ceux qui ne veulent pas passer pour des imbéciles. Nous la publions aussi pour son pittoresque littéraire.

« Morges, 25 janvier 1966 »

Monsieur,

Dans le dernier numéro de « Domaine Public », vous voulez faire croire à vos lecteurs qu'un vote à mains levées des irresponsables qui meublent le Conseil communal signifie que l'argent sec et liquide est prêt pour acheter les RR.

Demandez au Grand Financier Bussey, qui, alors que l'emprunt à 5 % de l'Hongrin n'a pas été couvert, compte trouver 30 millions à 4 3/4 % pour rembourser un emprunt de 1949 à 3 1/2 % (brillante opération), demandez-lui, dis-je, où il prendrait l'argent! 1

Vous parlez d'intérêt national. Quand Dionisotti achetait, presque pour rien le mazout pour chauffer ses fours à ciment, a-t-il fait profiter de cette bonne affaire les acheteurs de son ciment? 2 Qui sont les actionnaires intéressants des RR? Pour moi c'est la FIS, qui cherchait un placement à long terme, un placement de père de famille. Les petits actionnaires ne sont que des spéculateurs, qui ont bien tort de se plaindre si l'affaire a mal tourné; s'il y avait eu de gros profits, les auraient-ils partagés avec ceux dont des naïfs implorèrent l'aide? 3

La dissolution d'une société est parfaitement légale; du reste les juristes de la FIS connaissent mieux la législation financière que les avocats fenteneresques de votre parti.

Seuls les actionnaires devraient s'occuper des RR. Ce n'est pas parce qu'un individu a une voiture qu'il devient un pétrolier. N'oublions pas que les moteurs se gouvernent avec le pied; s'ils se gouvernaient avec la cervelle, il y aurait moins d'automobilistes.

La présence dans une affaire du Grand Industriel Valaisan signifie qu'elle n'est plus bonne que pour lui. Ces naïfs qui veulent acheter les RR pour avoir de la benzine à bas prix font penser à des gamins qui achèteraient l'épicerie du village pour avoir toujours des oranges à bon marché.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

R. C. »

1 L'emprunt Ville de Lausanne à 4 3/4 % a été très largement couvert par les souscriptions.

2 M. Dionisotti a refusé, au contraire, de profiter des prix de dumping et a honoré le contrat qu'il avait passé avec les RR.

3 Le problème, on le sait, dépasse l'intérêt des petits actionnaires. Il s'agit de l'indépendance de notre politique énergétique.

## A nos lecteurs

La campagne d'abonnements va reprendre son rythme de croisière. Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils nous aident efficacement en nous envoyant des « adresses utiles ».

Merci à ceux qui pensent à D.P. lorsqu'ils ont entre les mains une documentation capable d'étayer les dossiers de tous les sujets que nous traitons.